



Info Délits

Commune de Prangins

Mars 2015

No 3



Direction prévention et communication

Gérant de sécurité, Adj Etienne Genton, Route de Mely, 1183 Bursins. 021 557 44 66 - 079 754 50 63 - Fax : 021 557 96 25
etienne.genton@vd.ch

Urgence : 117

Délits contre le patrimoine (habitations, commerces, entreprises)

Date	Où	Endroit	Modus
			Rien de particulier à signaler durant cette période.

Autres délits

Dommages à la propriété	4	Vol par effraction dans des véhicules	1
Vol sans effraction dans des véhicules		Tentative de vol par effraction dans des véhicules	
Vol de plaque de contrôle		Vol de cycle	
Vol / Vol simple	1	Vol à la tire	
Vol à l'astuce		Vol à l'étalage	
Vol à l'arraché		Vol d'usage	

Information particulière :

Aux membres recevant les info-délits version "papier". Si vous avez une adresse E-mail et que vous désirez recevoir plus d'informations (info-délits+ et info-prév), vous pouvez me communiquer votre adresse électronique à l'adresse suivante : etienne.genton@vd.ch

Conseil du mois :

Dans le canton de Vaud, plusieurs cas ont été portés à la connaissance de la Police cantonale depuis février 2015. Les auteurs simulent une collision avec la voiture de leur future victime, émettant un bruit sourd lors d'un croisement dans un parking par exemple. Ils tentent ensuite de lui soutirer de l'argent pour effectuer la réparation de prétendu dommage, notamment en simulant une conversation téléphonique avec un carrossier ou un assureur afin de justifier leur demande d'indemnisation immédiate en argent cash.

A plusieurs reprises, les auteurs ont accompagné leur victime jusqu'à un distributeur à billets ou un guichet afin de se faire remettre de l'argent, voire au domicile de celle-ci. Durant ces échanges, les individus font preuve de beaucoup d'assurance. Parfois, ils menacent leurs victimes d'appeler la police si le paiement n'est pas effectué tout de suite. Selon les déclarations des victimes, les auteurs sont deux hommes qui circulent à bord d'une voiture immatriculée en France, s'exprimant couramment en français.

Si vous êtes confrontés à ce type d'escroquerie, la Police cantonale rappelle quelques conseils :

- ne pas donner suite aux menaces et aux pressions
- ne pas conduire des personnes à son domicile et ne pas les laisser entrer
- relever le maximum de détail dont l'immatriculation du véhicule utilisé et renseigner rapidement la police via le numéro d'appel d'urgence 117.

Pour rappel, si un accrochage sur un parking n'a causé que des dommages matériels, les usagers en cause peuvent faire un constat à l'amiable ou prendre un arrangement entre eux. Par contre s'il y a des blessés, l'annonce à la police est obligatoire selon la loi.

E. Genton, adjudant